



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Non reconnaissance du génocide arménien par la Turquie

Question écrite n° 19239

#### Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la non-reconnaissance persistante du génocide arménien par la Turquie. Officiellement candidate à l'adhésion à la CEE depuis 1987, la Turquie n'a été reconnue comme pays candidat qu'en 1999 par l'Union européenne et les négociations préalables à une éventuelle intégration n'ont débuté qu'en 2005. La lenteur du processus tient au fait que les points d'achoppement à l'adhésion européenne de la Turquie restent évidemment nombreux : la question de la réforme de la justice, du respect des droits de l'Homme ainsi que le problème kurde sont au centre des débats. Néanmoins, la Turquie est toujours officiellement candidate à l'adhésion. En ce triste cent quatrième anniversaire du génocide arménien, le gouvernement turc refuse toujours de reconnaître une quelconque responsabilité et nie même la réalité du génocide. Il lui demande si la France compte prendre position et rappeler à Ankara la réalité historique.

#### Texte de la réponse

L'instauration d'une cérémonie annuelle de commémoration du génocide arménien de 1915 est une preuve de l'engagement de la France devant l'Histoire, une démonstration de son engagement à faire progresser la reconnaissance internationale de ce qui fût le premier génocide du XXème siècle. Son existence, avérée par des faits depuis longtemps établis par les historiens, ne peut être ignoré. Il est nécessaire pour cela de poursuivre le dialogue initié avec l'ensemble des partenaires de la France, à commencer par la Turquie. Comme l'a rappelé le Premier ministre le 24 avril dernier, ce que la France recherche "c'est l'exactitude historique et la réconciliation". Elle suit par ailleurs avec attention la situation des droits de l'Homme en Turquie : le Président de la République a exprimé directement et publiquement ses préoccupations en ce qui concerne l'Etat de droit lorsqu'il a reçu son homologue turc l'an dernier.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Aliot](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19239

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2019](#), page 4004

**Réponse publiée au JO le :** [18 juin 2019](#), page 5620